

Réf : DCM/2015/n°23/7.1/19.03/2

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	25	26

Date de la convocation : 10/03/2015

Date de l'affichage : 13/03/2015

## SEANCE DU 19 MARS 2015

L'an deux mille quinze,

Le DIX NEUF MARS à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

### Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Olivier BERTRAND, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Rachida Bouteiller, Fabrice Labarussias, Alexandra Bonnet, Guillaume Ber, Amandine Jacinto, Stéphane PIGNAN.

### Absents ayant donné procuration :

Christelle BERTINI à Arnaud FOUREL

**Absents :** Hélène THELENE – Sabine ROUX – Cédric BONATO

**Secrétaire de séance :** Véronique BONVICINI

### OBJET :

## **BUDGET ANNEXE CENTRE SOCIAL COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

### **Rapporteur : Mme Soleyrol**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-14, L 2121-21 et L 2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption des comptes administratif et de gestion
- Considérant que Mme Soleyrol, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif
- Considérant que M. Pierre Mauméjean, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Soleyrol pour le vote du compte administratif
- Vu le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par le comptable

Il est proposé au conseil municipal :

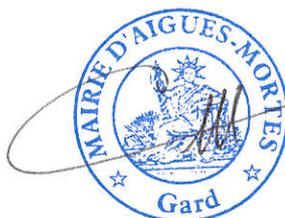
- D'approuver le compte administratif 2014 qui peut se résumer comme suit :
  - Fonctionnement
    - Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2013) : + 13 055.27 €
    - Part affectée à l'investissement exercice 2014 : 0 €
    - Résultat de l'exercice 2014 : + 17 693.29 €
    - Résultat de clôture de l'exercice 2014 : + 30 748.56 €

- De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- De dire que cet excédent sera repris au budget de la Commune du fait de la suppression à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 du présent budget annexe

**Le conseil municipal**, après débat et la majorité des voix :

Pour : 19. Contre : 5 : Rachida Bouteiller, Fabrice Labarussias, Alexandra Bonnet, Guillaume Ber, Amandine Jacinto

- adopte le compte administratif 2014 du Budget Annexe du Centre Social



Le Maire,  
Pierre Maumejean

***Certifié exécutoire compte tenu des :***

- date de transmission à la Préfecture : 23/03/2015
- date d'affichage : 23/03/2015